

Lieu de réunion : Ecole maternelle de Saint Laurent Médoc
Date de réunion : 23 Octobre 2008
Participants : Ont assisté au conseil d'école :
Pour les représentant de la mairie : Madame Coombs, adjointe chargée des affaires scolaires,
Monsieur Delage, adjoint
Pour les enseignants : Mesdames Bernard, Cubertafon, David, Denier, Sillon-Batard
Messieurs Guimon, Madranges
Pour les parents d'élèves élus au conseil d'école : Mesdames Bonnaffous, Essertel, Latour,
Rougeleot
Messieurs Anton, Delamarre, Laporte, Paulin, Villeneuve
Invitée : Madame Braz présidente de l'association des parents d'élèves
Excusé : Monsieur Batisse D.D.E.N.

En préambule Madame Sillon-Batard précise que le volume horaire consacré aux conseils d'école est de 6 heures par an pour les enseignants. Les heures effectuées par les enseignants étant étroitement pointées depuis la rentrée 2008, elle autorisera les enseignants qui le souhaitent à quitter le conseil d'école au bout de deux heures de présence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Sillon-Batard procède à la lecture des résultats des élections des parents au conseil d'école pour la présente année scolaire.
Elle précise à ce sujet que seuls les titulaires sont invités, ceci dans un souci d'équité vis-à-vis des deux associations de parents représentées.

ORDRE DU JOUR :

- Organisation de la restauration scolaire et changement d'horaires
- Avenant au projet d'école
- Règlement d'école
- Questions diverses communiquées par les deux associations représentées

SYNTHESE

Organisation de la restauration scolaire et changement d'horaires

1. exposé de l'organisation

Madame Sillon-Batard précise que le changement d'horaire s'est imposé en raison d'un problème d'organisation de la restauration scolaire compte tenu de la surface du local et du nombre d'enfants le fréquentant.

La création d'une zone de transit des chariots dans la salle de restauration de la maternelle a conduit à la réduction de la surface de cette dernière. De plus, le nombre d'enfants prenant leur repas au restaurant scolaire a augmenté (cf. additif au règlement des écoles qui invite tous les enfants de PS à passer la journée entière à l'école). Ainsi, deux services ont été nécessaires dès la rentrée 2008.

Premier service : 12h début du repas pour 4 classes (PS1, PS2, PS/MS, MS1)

Second service : 12h45/13h00 : début du repas pour 3 classes (MS2, GS1, GS2)

Il est précisé qu'un roulement peut-être envisagé entre les moyens et les grands pour la quatrième classe du premier service.

Malgré cela, à 13h30, certains jours (en fonction du menu), les enfants du second service sont toujours dans le restaurant scolaire. Cette constatation conduit à un nécessaire allongement de la pause méridienne.

Ainsi, contrairement à ce qui a été avancé dans le courrier de Mr Le Maire aux parents d'élèves, ce n'est pas la mise en place de l'aide personnalisée qui motive le changement d'horaires mais bien un problème d'organisation de la restauration.

Les horaires décidés pour les deux écoles sont les suivants : 9h00 / 12h 00 et 13h45 / 16h45

2. Questions soulevées par les parents

Les parents élus au conseil d'école pensent que les nouveaux horaires vont changer les horaires du service de ramassage scolaire.

Les représentants de la Mairie se questionnent également. Ils vont se rapprocher de la société de transport et feront ensuite connaître la modification des horaires de départ des bus s'il y a lieu.

Un parent élu qui demande si le fond du problème n'est pas un problème de surface de la salle de restauration.

Les représentants de la Mairie répondent que l'installation d'une salle préfabriquée est envisagée pour accroître la surface offerte et qu'un projet d'agrandissement devrait suivre.

Les représentants de la Mairie sont interrogés sur les délais d'installation de la salle préfabriquée. Ils répondent que c'est un problème d'ordre budgétaire pour le moment mais que cela est à l'étude. Madame Sillon-Batard précise qu'il est bon dans un premier temps d'observer les changements qui feront suite à la modification de la variable horaires, sans nier qu'à terme la place disponible sera certainement un souci.

Il est précisé que l'agrandissement de la surface de restauration ne remettra pas en cause le fonctionnement en deux services.

Un autre parent élu concède que la variabilité du temps de repas peut être conditionnée par le menu, mais s'interroge sur l'éventuelle nécessité de la présence de personnel supplémentaire pour accompagner et aider les plus petits dans la prise des repas.

Les représentants municipaux répondent que depuis cette année scolaire une personne supplémentaire se porte en renfort pour les deux services de maternelle.

Un parent élu demande la réglementation en matière d'encadrement sur le temps de restauration ? Il n'y a pas de règles, seulement des recommandations !

Un parent demande s'il peut se rendre au restaurant scolaire sur le temps de repas. Il le pourra en demandant une autorisation auprès de la municipalité.

Avenant au projet d'école et mise en place de l'aide personnalisée

Jusqu'à cette rentrée, les enfants effectuaient 26 h de classe par semaine et les enseignants 27h de présence par semaine (la 27ème heure étant allouée, aux conseils d'école, aux conférences pédagogiques...)

A la rentrée 2008 : les élèves ont désormais un volume horaire hebdomadaire de 24 h tandis que les enseignants restent à 27 h.

Ainsi, chaque professeur d'école doit effectuer 60h d'aide personnalisée auprès d'enfants en difficulté durable ou passagère. Le moment choisi est laissé à l'appréciation des écoles. Cette aide personnalisée concerne les enfants de la grande section au CM2 ; Dans notre circonscription il est conseillé d'élargir l'intervention aux enfants de moyenne section.

Dans notre école, l'aide s'effectue depuis le 29 septembre, par tranche de 30 minutes sur la pause méridienne (13h /13h30 jusqu'aux vacances de Toussaint) (13h05 13h35 après le changement horaire).

Elle a consisté dans un premier temps en une phase d'évaluation diagnostique individuelle pour tous les élèves de grande section, ceci afin de mieux cibler les enfants concernés et leurs difficultés.

Dans un second temps, dès le 6 Novembre, cette aide sera mise en œuvre sur deux jours consécutifs par semaine auprès des enfants de GS. Des ateliers seront alors organisés par tous les enseignants de l'école qui proposeront des activités différentes mais visant toutes une unique compétence restant à améliorer.

Les deux autres jours de la semaine, une "re médiation" du travail ciblera d'autres enfants pour des activités échouées dans le cadre de la classe, elle sera conduite prioritairement par l'enseignant de la classe seul ou en binôme avec l'enseignant de même niveau.

A la fin de chaque période bimestrielle, une évaluation bilan sera effectuée sur les groupes d'enfants ciblés.

Cette façon de fonctionner sera testée durant l'année scolaire et les conclusions de la synthèse terminale seront transmises.

En faisant plus d'école les enfants qui éprouvent des difficultés réussiront-ils plus ?

Le dispositif d'aide personnalisée reste soumis à l'accord des parents.

Règlement d'école

Le règlement de l'école qui est donné à lire et à signer après chaque premier conseil d'école est largement inspiré du règlement départemental. Cette année, un additif au règlement départemental des écoles maternelles oblige à quelques modifications.

Madame Sillon Batard en donne lecture.

Concernant la liaison avec les familles lors de l'admission, Madame Sillon Batard précise qu'elle se pratique dans l'école : Hors période de travaux de restructuration, les enfants accompagnés d'un parent, sont accueillis au mois de juin dans une classe de petite section par Madame La Directrice pendant 1h30 à 2 h et découvrent l'univers qui sera le leur à la prochaine rentrée.

Une rentrée échelonnée (sur deux jours) est possible pour les enfants de petite section. Cette formule a déjà été pratiquée certaines années à l'école maternelle de Saint-Laurent.

La durée de la journée de classe est modulable pour les enfants inscrits en petite section jusqu'à Toussaint. Au-delà le règlement départemental précise que l'enfant devra fréquenter l'école sur la journée complète. (Ceci explique en partie l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire.)

Certains parents élus s'interrogent sur le respect du rythme de l'enfant de petite section en imposant une fréquentation à la journée. Ils proposent de faire remonter ce questionnement.

Madame Sillon -Batard poursuit la lecture de cet additif en abordant les horaires de l'école et précise que cette dernière ouvre toujours 10 minutes avant le début de la classe soit à 8h50 mais que désormais l'accueil se poursuivra jusqu'à 9h10 pour les seuls enfants de petite et moyenne sections. En effet, dès 9h00 les classes de grande section débiteront les cours.

De même, en début d'après-midi, le portail ouvrira 10mn avant le début des cours soit à 13h35 et fermera à 13h45.

La lecture se poursuit et tous s'accordent à dire qu'à l'école de Saint-Laurent la présence d'une A.T.S.E.M. par classe offre aux enfants de meilleures conditions de scolarisation.

L'additif rappelle que deux moments de rencontre avec les parents de la classe sont désormais inscrits dans le calendrier scolaire (soit la traditionnelle réunion de rentrée plus une autre dont la date et le contenu restent à définir).

Questions diverses

Les deux heures réglementaires de conseil d'école étant écoulées, les enseignants, dans un souci d'éthique professionnelle et de respect des différents interlocuteurs du conseil d'école, décident à l'unanimité de poursuivre la réunion.

Q : A propos de la clôture : Les parents élus s'interrogent sur la poursuite de sa réfection.

R : Réponse des représentants de la Mairie : réfection prévue à la fin des travaux.

Q : Les parents élus demandent qu'une feuille d'inscription à la restauration scolaire soit présente dans la salle d'accueil périscolaire.

R : Les représentants de la Mairie ont pris contact avec l'accueil périscolaire : une feuille d'inscription sera présente par classe dans un cahier dans lequel les parents pourront éventuellement consigner des messages à l'attention des enseignants.

Q : A propos de la poubelle de cour :

R : Les représentants de la Mairie font une proposition avec modèle à l'appui et le choix est fait par les enseignants lors de la séance pour deux poubelles tant fonctionnelles que décoratives !

L'assemblée se réjouit de l'aboutissement de cette demande et du traitement efficace apporté à ce sujet par les représentants de la Mairie.

Q : A propos de l'aide personnalisée : Les parents élus au conseil d'école se demandent si la dispense de cette aide est uniforme entre les deux écoles.

R : En école maternelle, le créneau retenu est celui de l'interclasse de midi, pour l'école élémentaire, les trois créneaux matin, midi et soir sont expérimentés.

Q : A propos des différents lieux d'accueil des classes de grande section les parents élus demandent des compléments d'information.

R : L'accueil du matin dans les classes (situation qualifiée d'idéale par les enseignantes) a été rendu possible grâce à l'accord du Directeur de l'école élémentaire.

Pour le midi, le très petit nombre de GS prenant leur repas à l'extérieur autorise leur sortie dans le hall de l'école maternelle.

Pour la sortie du soir : Pour des raisons de sécurité, l'entrée des parents de GS en école élémentaire n'était pas compatible avec la sortie de près de 300 élèves dont plusieurs dizaines devant prendre le bus après comptage. Les salles préfabriquées de projection et de dortoir se sont donc imposées aux enseignantes qui souhaitaient faire sortir leurs élèves dans de bonnes conditions et par des accès autorisés.

Q : A propos de la cour de récréation côté C.O.S.E.C. : les parents élus font part de leur inquiétude concernant des objets métalliques potentiellement dangereux trouvés par les enfants.

R : Les représentants de la Mairie précisent qu'un détecteur de métaux a déjà été passé et que cette opération sera renouvelée pendant les prochaines vacances.

Les parents élus suggèrent de faire passer une cribleuse pour effectuer un nettoyage du sol complet (débris métalliques et de verre)

Q : Les parents élus font part également de leur inquiétude vis-à-vis de la terre qui, ameublie, a engendré des nuages de poussière dans lesquels évoluaient les enfants.

R : Les représentants de la Mairie expliquent que pendant les prochaines vacances, le sol sera décaissé et qu'un apport de sable de gravière **lavé** sera effectué sur la zone de terre noire.

Ils précisent penser à un projet plus évolué pour l'aménagement des cours de récréation.

Les anciens jeux de cour seront par ailleurs remontés pendant ces prochaines vacances (cour des petits : cabane et petit toboggan, cour des grands : les chevaux)

Q : Un parent élu demande s'il ne serait pas possible d'enlever les pneus de la cour des grands.

R : La question est posée cycliquement. Les enseignants souhaiteraient les remplacer par des jeux équivalents mais l'unique fournisseur propose des tarifs jusqu'alors dissuasifs : (1000€ les 6 roues).

Aujourd'hui, si les pneus étaient retirés de la cour les enfants n'auraient plus rien pour jouer ! Bien sûr, si on avait la certitude que la santé des enfants soit en jeu, les pneus seraient immédiatement retirés.

Q : Les parents élus demandent si le balisage d'entrée du chantier qui oblige les utilisateurs de l'école maternelle à marcher sur la route ne pourrait pas être reculé pour plus de sécurité.

R : Les représentants de la Mairie assurent qu'ils feront remonter cette question auprès de la commission de sécurité du chantier.

Mme Sillon Batard informe que cette question, déjà soulevée début septembre, s'est vue opposer une réponse négative par la commission de chantier. La réponse lui avait alors été relayée par Mrs Batanéro et Peyré. Dès lors, les déplacements pour aller et revenir du COSEC se font en passant

par l'école élémentaire pour plus de sécurité. Pour autant, cela ne résoud pas le problème au moment de la sortie des classes. La question mérite donc d'être posée à nouveau.

Q : Les parents élus demandent un portail entre les deux écoles pour aller d'un accueil périscolaire à l'autre.

R : A étudier.

Q : Les parents élus précisent qu'ils peuvent réaliser des actions en vue d'améliorer le confort des enfants à l'école maternelle en concertation avec les projets des enseignants.

R : Les actions de type lotos ou ventes diverses qui ont le mieux fonctionné et fédéré un maximum de parents sont en effet les actions dont l'objectif était clairement défini

Une rencontre enseignants/ associations de parents permettra de définir les projets.

Pour conclure, Madame Sillon-Batard informe l'assemblée que l'objet du prochain conseil d'école sera la mise en place d'un cahier hygiène et sécurité.

Celui-ci sera créé dans les prochaines semaines, il sera un document officiel dans lequel tous les utilisateurs de l'école pourront nominativement consigner leurs remarques et leurs préoccupations pour la sécurité et le confort de tous.

21h30 clôture du premier conseil d'école de l'année scolaire.

Pour les membres présents, la directrice
Corinne Sillon Batard